

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Réunion publique du Conseil d'administration de l'ICANN

Jeudi 25 mars 2021 – 14h30 à 16h00 EST

MAARTEN BOTTERMAN: Bienvenue à toutes et à tous à cette réunion du Conseil d'administration de l'ICANN durant la réunion ICANN70. Durant cette réunion du Conseil d'administration, nous allons travailler la liste d'approbation, et trois points également à l'ordre du jour que nous allons débattre.

Nous allons demander au secrétaire d'effectuer l'appel.

[INTERVENANT NON IDENTIFIÉ]: Oui. Merci Monsieur le Président. Donc Leon, présent. Harald ? Présent. Merci. Becky ? Présente. Ron ? Présent. Sarah ? Présente. Avri ? Présente. Lito ? Nous reviendrons vers Lito. Manal ? Présente. Danko ? Présent, merci. Merike ? Présente. Akinori ? Présent. Merci. Goran ? Présent. Mandla ? Présente. Ihab ? Présent. Patricio ? Présent. Kaveh ? Présent. Nigel ? Présent. Matthew ? Présent. Tripti ? Présente.

Est-ce que Lito nous a rejoints ?

LITO IBARRA : Oui. Je suis là. Présent.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

[INTERVENANT NON IDENTIFIÉ] : Tout le monde est présent. Monsieur le président, merci beaucoup.

Donc nous avons préparé cet ordre du jour, et nous avons déjà beaucoup débattu. Nous avons trois points pour le consentement, pour la liste d'approbation. Nous avons l'analyse technique pour le nommage utilisé pour les serveurs racine. Et nous avons également les indicateurs pour les serveurs de la racine de DNS et le système de serveurs racine. Et la nomination des auditeurs indépendants pour l'année fiscale 2021.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut retirer de la liste d'approbation l'un de ces points ? Non. Je ne veux pas mettre cela sur l'agenda principal. Donc Akinori accepte et soutient donc la liste d'approbation. Donc tous en faveur l'expriment par Aye.

Est-ce qu'il y a quelqu'un en opposition ? Personne en opposition. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Non. Donc voilà. Nous avons donc effectué cette liste d'approbation. Et nous passons maintenant à l'ordre du jour principal.

Et le premier point, ça va être l'acceptation de la seconde révision [inaudible] SSAC, SSAC2. Avec ce rapport de mise en œuvre finale.

Pour ceci, nous allons avoir Avri Doria qui va être responsable des débats. Donc, allez-y, Avri.

AVRI DORIA :

Donc, en ce qui concerne cette acceptation du rapport final, il y a eu un plan détaillé de mise en œuvre. Et cela a dirigé donc le travail. SSAC à

travailler d'une manière très diligente, et a donc eu des interactions avec [l'OSC] durant cette période. Ils ont soumis un rapport de mise en œuvre finale ouvrent tous les points.

Il y a trois points qui ont des éléments limités et diverses dépendances qui n'ont pas été achevées. Mais en général, tout a été achevé dans le cadre de diverse révision. Donc nous allons demander au Conseil d'administration d'approuver ce rapport de mise en œuvre final. Et il y aura un rapport dans six mois qui sera effectué au Conseil d'administration pour le statut de la révision et de la mise en œuvre.

Donc avant de lire ses résolutions, je vais demander à voir si Merike veut rajouter quelque chose.

MERIKE KAO :

Oui. Je voulais donc parler du groupe de travail qui a été très diligent et très précis dans ses efforts par rapport à la révision du SSAC. Donc je crois que beaucoup de travail a été effectué par rapport à [l'AOC]. Donc merci beaucoup.

Donc voulez-vous que je lise les résolutions maintenant ?

MAARTEN BOTTERMAN :

Oui, allez-y.

AVRI DORIA :

Il est résolu que le Conseil d'administration accepte le rapport final de mise en œuvre du deuxième examen du SSAC émis par le groupe de

travaux du SSAC approuvé par le SSAC, qui marque l'achèvement de cet examen organisationnel conformément à l'article [inaudible] section 4.4 des statuts.

Le Conseil d'administration encourage SSAC à continuer à surveiller l'impact de la mise en œuvre des recommandations de la deuxième évaluation du SSAC dans le cadre de son processus d'amélioration et d'amélioration continue.

Il est résolu que le Conseil d'administration reconnaisse le travail de mise en œuvre du SSAC visant à améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilité du SSAC conformément au calendrier proposé dans le plan de mise en œuvre détaillée de l'examen du SSAC ayant été adopté.

Et il est résolu que le Conseil d'administration demande au SSAC de fournir une mise à jour écrite et orale de l'état d'avancement des éléments restant des trois recommandations dont la mise en œuvre n'est pas entièrement terminée.

Si la mise en œuvre n'est pas terminée d'ici le 30 juin 2021, le SSAC fournir ces mises à jour sur une base au [OSC] sur une base semestrielle jusqu'à ce que les efforts de mise en œuvre soient terminés.

Donc merci beaucoup. J'ai donc ainsi lu les résolutions. Donc est-ce qu'il y a d'autres questions ? N'hésitez pas à lever la main s'il y a des questions. S'il n'y en a pas, eh bien, j'aimerais demander si vous voulez appuyer cette décision. C'était proposé. Est-ce que c'est appuyé ?

Et donc le Conseil d'administration a demandé que l'on poursuive avec l'étude numéro un, et ensuite il y a eu le lancement du projet NCAP.

Donc SSAC est revenu vers nous avec un rapport final en juin 2020. Et avant cela, le Conseil d'administration, avec la Commission, a examiné l'étude numéro un, et donc a recommandé que l'on accepte l'étude numéro un et que l'on poursuive avec l'étude numéro deux.

Néanmoins, l'étude NCAP numéro un avait identifié certains changements par rapport aux études numéro deux et trois. Il y avait donc des modifications sur les différentes études. Et ensuite, le Conseil d'administration a demandé au SSAC de reconcevoir ces études. Et donc, le plan d'étude numéro deux est maintenant conçu à nouveau et proposé à nouveau au Conseil d'administration. Donc voilà les explications que nous avons à l'ordre du jour. Et nous pouvons donc avoir des commentaires supplémentaires s'il y a besoin.

MERIKE KAO :

Oui. Merci beaucoup Akinori.

En effet, à la suite de l'étude numéro un, il a été recommandé que les études deux et trois ne soient pas faites de la même manière et réalisées de la même manière. On a retiré donc deux objectifs et on a élargi également des objectifs d'études pour les numéro deux et numéro trois en ce qui concerne notamment les contracteurs payés qui auraient pu être engagés.

Donc la Commission à diverses mises à jour également. Donc merci beaucoup de l'équipe NCAP qui nous tenus bien au courant, a tenu notre Commission au courant sur tout le travail réalisé. Le [BTC] a donc approuvé à l'unanimité tout cela et recommande donc que l'on accepte cette proposition et cette motion.

Je vais donc maintenant vous lire cette résolution, il est résolu-
merci, Maarten.

Le Conseil d'administration réitère ses remerciements au SSAC pour le travail qu'il a accompli en réponse à la résolution de novembre 2017, en développant une proposition initiale pour le NCAP et les révisions ultérieures de cette proposition.

Il est résolu que le Conseil d'administration et le DG remercient donc les contributions à l'étude NCAP un, et remercient donc le SSAC.

Il est résolu que le Conseil d'administration affirme la pertinence continue des neuf questions relatives aux questions présentées dans la résolution 2017, 11, 02, 29 et 31 du Conseil d'administration. En particulier, les questions 7 et 8 concernant les critères pour identifier les chaînes de collision et déterminer si les chaînes de collisions peuvent être déléguées en toute sécurité.

Il est résolu que le Conseil d'administration ordonne au groupe de travail du NCAP de procéder à l'étude deux telle qu'elle a été remaniée, et ordonne au Président et PDG, ou à la personne désignée par lui, de

participer à l'étude de la manière indiquée dans la proposition remaniée.

Je vous redonne la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Akinori. Est-ce que quelqu'un des questions à ce niveau ? S'il n'y en a pas, je vais donc demander à quelqu'un de proposer cette motion.

Akinori propose l'adoption de cette motion. Est-ce soutenu ? Oui. C'est soutenu.

Donc merci beaucoup Lito. Tous en faveur l'expriment par Aye. Donc on n'a entendu aucun Nay. Donc vous devez indiquer par Nay si vous êtes en opposition. Donc y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. La motion est adoptée. Merci beaucoup.

Merci Akinori, Merike, tout le monde.

La troisième résolution. [Demander] une étape de conception opérationnelle du système normalisé d'accès de divulgation des données d'enregistrement non publiques. Becky, est-ce que vous voulez bien nous présenter cette motion ?

BECKY BURR : Oui. En septembre de cette année, le conseil de la GNSO a élaboré une recommandation sur le rapport final et sur le processus pour les spécifications temporaires des gTLD. Et les recommandations

politiques contenaient bon nombre de questions épineuses, notamment recommandations 1 à 18 concernant un système pour normaliser SSAD pour les demandes de données d'enregistrement non publiques.

Et comme indiqué, il s'agit de questions relativement complexes. Et on prévoit que pour remplir ses obligations, à savoir s'assurer que la recommandation politique du conseil de la GNSO aille dans le meilleur intérêt de l'ICANN, on s'attend à ce que le Conseil d'administration bénéficierait d'une diligence raisonnable et d'informations complémentaires.

Et une étape de conception opérationnelle a été développée en coopération avec la communauté. C'est ce que l'on appelle l'ODP. Il s'agit d'une phase de conception opérationnelle ou étape de conception opérationnelle qui contient des recommandations, qui a été lancée par le Conseil d'administration et prévoit un délai, un calendrier, pour la mise en œuvre.

L'ODP va donner lieu à une évaluation qui sera soumise pour considération du Conseil d'administration, avec la recommandation approuvée par le conseil de la GNSO. Et on espère que cela va permettre de donner des informations complémentaires.

Comme je vous l'ai dit, il y a un certain nombre de questions ici qui sont particulièrement importantes par rapport à l'ODP, étape de conception opérationnelle. D'abord, on espère que ça va nous aider en termes

d'idées plus claires par rapport au calendrier, ressources nécessaires, etc., pour pouvoir approuver cette recommandation.

Ça donnerait au Conseil d'administration énormément d'informations utiles par rapport à ses obligations.

Ensuite, ça nous aiderait pour répondre au conseil de la GNSO qui, dans un courrier du mois de janvier, recommandait au Conseil d'administration de revoir le document de discussion initial. Et le conseil de la GNSO a ensuite demandé une consultation avec le Conseil d'administration pour voir si une nouvelle analyse coûts-bénéfices devait être mise en œuvre avant que le Conseil d'administration puisse émettre une recommandation pour approbation.

Nous sommes conscients du fait qu'il y a eu beaucoup de retours d'information concernant le SSAD, y compris des implications financières, incapacité, aspect fonctionnalités aussi, savoir si ça contribue réellement à la stabilité, sécurité, résilience, si c'est suffisamment flexible pour pouvoir avancer ou évoluer. Et nous pensons que, outre les commentaires reçus par le groupe de travaux EPDP lors de la période de commentaires publics en cours, nous allons aussi recevoir d'autres informations par rapport au point de vue de la communauté sur ce point.

Mais l'ODP offre, c'est indéniable, une opportunité pour que les parties prenantes— plutôt, pour le Conseil d'administration, de bien comprendre tout ce qui est en jeu avant de prendre une décision.

Nous avons proposé de prendre les devants et de demander à ce que le processus [ODP] commence. Mais une fois encore, j'insiste sur le fait que nous sommes bien conscients du fait qu'il y a une période de commentaires publics en cours. Et donc, on va attendre la fin de cette période de commentaires publics avant de commencer ce processus.

Mais nous pensons et nous comprenons bien que l'organisation ICANN va prendre dument compte des commentaires reçus à mesure que l'ODP avance. Donc pouvons-nous passer à la clause résolution, s'il vous plait ? Je vais en faire la lecture.

Il est résolu que le Conseil d'administration demande au Président-directeur général, ou à la personne qu'il désigne, de mener la phase de conception opérationnelle en répondant aux questions décrites dans le document de cadrage de la phase de conception opérationnelle du système d'accès— pardon, de procéder à la phase de conception opérationnelle pour les recommandations approuvées par le conseil de la GNSO [inaudible] du rapport final de la phase 2 de l'[EDP] sur le système d'accès et divulgation normalisé.

Il est résolu que le conseil d'administration demande au Président-directeur général, ou à la personne qu'il désigne, de mener la phase de conception opérationnelle en répondant aux questions décrites dans le document de cadrage de conception opérationnelle du système d'accès standard et de divulgation de données d'enregistrement non publiques, et que l'évaluation finale de la conception opérationnelle soit remise au Conseil d'administration six mois après la date de la demande du Conseil d'administration, à condition qu'aucune question juridique ou

autre imprévu ne viennent affecter le calendrier. Dans l'éventualité où des circonstances imprévues surviendraient, le Conseil d'administration demande au Président ou chef de la direction, ou à la personne désignée par lui, d'en informer le Conseil d'administration, d'en discuter avec lui et de lui fournir un calendrier actualisé les prochaines étapes en ce qui concerne l'évaluation de la conception opérationnelle.

Par rapport à la conception opérationnelle, il est résolu que le Conseil d'administration ordonne au Président-directeur général, ou à la personne qu'il désigne, de prendre en compte [inaudible] sur l'estimation des couts lors de la phase opérationnelle pour les recommandations approuvées par le conseil de la GNSO, 1 à 18 du rapport phase 2 concernant le SSAD.

Sur ce, je vous cède la parole, Maarten, pour discussion.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci de cette présentation et de la lecture. Y a-t-il des questions ?

GORAN MARBY : Puisse faire un commentaire ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Allez-y. Et je vois que Sarah aussi a levé la main.

GORAN MARBY : J'aimerais en profiter pour remercier la communauté de toutes les contributions que nous avons reçues sur la proposition originale. Je sais que ça a pris du temps. Il y avait beaucoup de choses. Il y avait beaucoup de questions posées. Mais c'est réellement quelque chose qui s'est beaucoup amélioré. Parce qu'on a été dans le bon sens. Donc merci beaucoup.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci Goran. Sarah.

SARAH DEUTSCH : Oui. Merci Maarten. Je pense que l'interaction et les retours d'information que l'on a eus de la part de la communauté ont été extrêmement utiles.

Les deux autres commentaires que j'ajouterais et qui ont été soulevés par Becky, ce sont les contributions également par rapport au fait que le SSAD doit être renforcé par rapport à sa raison d'être. Et vous verrez que le libellé dans la résolution, ce sera également quelque chose que le Conseil d'administration va examiner, ainsi que les retours d'information que vous avez tous donnés. Ça, c'est évident.

Mais il y a un environnement changeant avec beaucoup d'incertitudes. Donc voilà, je voulais ajouter ces deux points. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Sarah. Très clair.

Autres demandes d'intervention? Si ce n'est pas le cas, je vais demander à quelqu'un de bien vouloir soutenir cette proposition.

BECKY BURR : Je vais la soutenir.

DANKO JEVTOVIC: J'appuie aussi cette résolution.

MAARTEN BOTTERMAN : Tous ceux qui sont en faveur disent Aye. Y a-t-il des Nay ? Non. Aucun non. Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention. Bien. Donc cette résolution est également approuvée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Alors, sous le point Divers, j'ai un point à soulever par rapport au communiqué du GAC. J'aimerais simplement souligner que le communiqué du GAC— dans sa lettre au Conseil d'administration du 13 novembre 2020, le GAC a identifié trois questions d'importance. Et le 11 mars, le groupe d'interaction GAC-Conseil d'administration s'est réuni pour parler de ces questions en détail. Et le groupe d'interaction GAC-Conseil d'administration est constitué de membres du GAC et du conseil d'administration qui se concentrent sur l'interaction entre ces deux groupes.

Et lors de cet appel du groupe d'interactions, le GAC a parlé des questions d'importance évoquées dans le communiqué, la mise à jour par rapport à l'avis du GAC sur les données d'enregistrement, et

certaine question de procédure liée au processus de consultation sur les statuts constitutifs par rapport aux OIG.

Donc, le Conseil d'administration aimerait remercier le GAC pour son travail ses efforts pour élaborer ce communiqué. Le Conseil d'administration a également exprimé sa satisfaction permanente vis-à-vis des travaux du groupe d'interaction entre le GAC et le Conseil d'administration et de l'opportunité qui a été donnée de parler plus avant de la teneur du communiqué du GAC. C'est quelque chose d'utile pour des discussions futures.

Becky ?

BECKY BURR :

Merci beaucoup Maarten. J'aimerais reprendre à mon compte ce que vous avez dit par rapport à l'importance pour le Conseil d'administration de recevoir ces informations de la part du GAC, même s'il s'agit d'un avis consensuel. Le GAC a des thématiques d'intérêt. Et au cours des sept dernières réunions, on s'est assuré de pouvoir nous réunir et échanger des points de vue sur cette thématique. Et on a eu un certain nombre de réunions très productives à cet égard.

Donc j'aimerais moi aussi remercier notre collègue Manal tous les membres du GAC qui ont participé à ces discussions. Et je pense que les collègues du Conseil d'administration sont d'accord avec moi pour dire que ça a été d'excellentes opportunités d'échanger de discussion.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Becky. Et je pense que les deux coprésidents seront d'accord. Manal, vous êtes là ?

MANAL ISMAÏL : Merci beaucoup Maarten, et merci beaucoup Becky, coprésidente de ce groupe. J'aimerais remercier le Conseil d'administration de ces aimables mots et d'avoir salué le travail du GAC dans son communiqué et d'avoir soumis les questions d'intérêt pour le GAC.

Le Conseil d'administration en a pris dument compte. J'apprécie aussi les canaux ouverts de communication entre le Conseil d'administration et le GAC. Ce groupe d'interactions entre le GAC et le Conseil d'administration permet un flux de communication entre ces deux groupes.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup. Y a-t-il un autre point sous Divers ? Si ce n'est pas le cas, j'ai le plaisir de clore cette réunion, la réunion publique du Conseil d'administration de l'ICANN 70. Mais avant de se faire, j'aimerais remercier tous les membres de la communauté ici présents et réfléchir avec vous aussi à tous ceux qui ne sont pas ici, sachant que nous vivons une période très difficile partout dans le monde à un niveau collectif et à un niveau personnel aussi.

Donc tout mon respect pour ceux qui sont ici, et une pensée pour ceux qui ne nous accompagnent pas aujourd'hui. Et j'aimerais clore cette réunion maintenant et j'espère vous revoir à l'ICANN 71.

Merci beaucoup. Cette réunion élevée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]